CharlesM / il y a quatre années

Certificat médical

Comme certains le savent, je suis membre du CT Namurois et, puisqu'il faut renouveler l'inscription 2020, j'ai eu un soucis : mon médecin ne disposait pas de son cachet, il n'a pu que signer et mettre son numéro inami... quelqu'un peut-il me dire si ça peut suffire pour l'inscription et la LTS ou si le cachet est obligatoire?

Merci,

Charles

---

carlos60 / il y a quatre années

Re: Certificat médical

J'ai jamais entendu d'un tel cas de figure, mais je peut demander au secrétaire samedi
si jamais il à déjà eu ce problème

---

simonov / il y a quatre années

Re: Certificat médical

le plus pratique serait de lui demandé si tu peu venir pendant les heures de consultation et entre 2 patients il te mets le cachet sa prend 20 secondes

---

idéfixe / il y a quatre années

Re: Certificat médical

il peut signer à la main et inscrire son N° INAMI à main levée son cachet n'est pas obligatoire, c'est une question de facilité son cachet

---

jpdjx / il y a quatre années

Re: Certificat médical

Si vous citez le CertifMed de l'URSTBf, il est mentionné : Cachet du médecin...
Par contre il n'y est pas demandé sa signature !!!
Gag, non ?

---

maurice pie / il y a quatre années

Re: Certificat médical

pas trop vite...

dans le cadre destiné au médecin,

"Je soussigné,...

---

m14 / il y a quatre années

Re: Certificat médical

N° Inami et signature médecin = OK.
Cachet pas obligatoire sur aucune ordonnance ou certificat.